

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00379

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE/CROISSANCE VERTE - SOUTIEN AU GAEC DU MOULIN DES CHARTREUX ET AU GAEC DES CAPRI CORNES

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, Jean-Yves CHARBONNIER, M. André CHARBONNIER, Μ. Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION. M. Jean-Claude CHARVIN. M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Christian M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Robert KARULAK. Mme Siham LABICH. M. Michel MAISONNETTE. MAJONCHI, Pascal M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, Jean-Marc M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. THELISSON, THIVANT. Mme Marie-Christine M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES. M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Guy FRANCON, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE
Le 20 novembre 2017
VIA DOTELEC - iXBus
042-244200770-20171003-D20170037910-DE
DATE D'AFFICHAGE: 20171120



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE/CROISSANCE VERTE - SOUTIEN AU GAEC DU MOULIN DES CHARTREUX ET AU GAEC DES CAPRI CORNES

Contexte

Par délibération du Conseil de Communauté du 12 novembre 2015, et dans le cadre de la labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Saint-Étienne Métropole s'est prononcée favorablement pour la création d'un dispositif de soutien aux projets pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables portés par les entreprises et associations.

Ce dispositif est créé dans le cadre de la convention particulière d'appui financier qui a été signée avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) le 09 septembre 2015. Il est doté de 327 500 €, dont 262 300 €, soit 80 %, issus du fonds de financement de la transition énergétique de l'ADEME avec pour objectif de soutenir des projets portés par des entreprises et associations.

Afin de concerner le plus grand nombre d'acteurs possible de notre territoire aux économies d'énergie et à la démarche de « Territoire à Energie Positive », et d'aider une typologie d'acteurs qui connaît des difficultés depuis plusieurs années, il a été convenu avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) de consacrer une partie de ce fond à des opérations portées par des agriculteurs.

Certains agriculteurs doivent, en effet, faire face à des consommations énergétiques importantes en matière de chauffage, d'éclairage, de froid (tank à lait), etc., représentant un coût qui a nettement progressé ces dernières années, diminuant un peu plus les marges des exploitations. Les aides à l'efficacité énergétique des exploitations sont quant à elles peu développées, contrairement aux aides à la rénovation énergétique de l'habitat.

Projet du GAEC du Moulin des Chartreux (Sainte-Croix-en-Jarez)

Par courrier en date du 08 février 2017, le GAEC du Moulin des Chartreux a fait part à Saint-Etienne Métropole de son projet de séchage solaire en grange du fourrage et a sollicité un soutien financier. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la construction d'une nouvelle chèvrerie entièrement aux normes en remplacement des installations actuelles vieilles de 60 ans. Il permettra de confirmer l'installation d'un jeune associé au GAEC.

Ce procédé innovant permettra de valoriser la chaleur du soleil captée sur les 692m² de toiture de la chèvrerie pour chauffer l'air permettant d'abaisser la teneur en humidité du fourrage, et de contrôler ainsi de manière très précise sa qualité. Des capteurs permettront de n'actionner la ventilation que lorsque nécessaire pour ainsi réduire la consommation d'électricité de l'installation. Le projet sera dimensionné de manière à pouvoir traiter

200 tonnes de matière sèche par an, correspondant à 100 % des besoins du troupeau constitué de 200 chèvres.

Ainsi, en comparaison d'une solution fuel classique, le dispositif permettra d'éviter une consommation annuelle moyenne estimée à 14 000 litres de fioul, soit 41,6 tonnes de CO₂. Les coûts de fonctionnement de l'installation seront de l'ordre de 2 000 € par an, soit une division par 5 par rapport à la solution fuel, contribuant de fait à la pérennité économique de l'exploitation.

Produisant fromages de chèvres, charcuterie, miel et produits de la ruche en circuits courts, le GAEC du Moulin des Chartreux est par ailleurs engagé dans une démarche d'agriculture tendant vers le bio, recherchant la plus grande autonomie alimentaire possible pour ses troupeaux. Le soja sera par exemple progressivement éliminé de l'alimentation des chèvres suite à cet investissement.

Le coût global de la nouvelle chèvrerie est estimé à 522 861 €, dont 47 361 € dédiés au séchage solaire du fourrage.

Il est proposé une intervention de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 12 500 €, concourant ainsi à hauteur de 26 % des dépenses éligibles (ou 2,39 % du projet global) dans le cadre du dispositif de soutien aux projets pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables portés par les entreprises et associations.

La dépense sera imputée sur le budget 2017 Développement durable DDTEPCV.

Projet du GAEC des CAPRI CORNES (Saint-Christo-en-Jarez)

Par courrier en date du 15 septembre 2017, le GAEC des CAPRI CORNES a fait part à Saint-Etienne Métropole de son projet de séchage solaire en grange du fourrage et a sollicité un soutien financier. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'extension et de la conversion en bio de l'exploitation, qui comptera à terme 90 chèvres. Ce projet permettra de confirmer l'installation d'une associée au GAEC.

Le procédé de séchage solaire en grange, similaire au projet précédemment présenté, permettra de traiter 75 tonnes de matière sèche annuellement, correspondant à 100 % des besoins du troupeau. Ce procédé permettra de réduire de manière substantielle le recours aux céréales pour l'alimentation du troupeau.

Comparé à une solution fuel classique, le dispositif permettra d'éviter une consommation annuelle moyenne estimée à 5 250 litres de fioul, soit 15,6 tonnes de CO_2 . Les coûts de fonctionnement de l'installation seront de l'ordre de 1 000 \in par an, soit une division par plus de 4 par rapport à la solution fuel, contribuant de fait à la pérennité économique de l'exploitation.

Le coût global de l'extension de l'exploitation est estimé à 217 000 €, dont 12 400 € dédiés au séchage solaire du fourrage.

Il est proposé une intervention de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 2 500 €, concourant ainsi à hauteur de 20,16 % des dépenses éligibles (ou 1,15 % du projet global) dans le cadre du dispositif de soutien aux projets pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables portés par les entreprises et associations.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution d'une subvention au GAEC du Moulin des Chartreux, à hauteur de 12 500 euros ;
- approuve l'attribution d'une subvention au GAEC des CAPRI CORNES, à hauteur de 2 500 euros ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec ces GAEC une convention d'attribution de ces aides ;
- <u>la dépense correspondante sera imputée sur le budget 2017</u> Développement Durable DDTEPCV.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU